

Historique des fermetures des succursales de la SAQ dans l'arrondissement Sud-Ouest

En novembre 2010, dans le cadre de sa stratégie immobilière, la Société des alcools du Québec (SAQ) prenait la décision de fermer sa succursale de Pointe-Saint-Charles en juin 2011. Bien qu'affichant un bilan financier positif, la succursale ne performait pas assez aux yeux des dirigeants de la SAQ.

Au printemps 2011, la société d'État annonçait publiquement les fermetures projetées de ses succursales pour l'ensemble du Québec. S'est alors ajouté à la liste le point de vente situé sur le boulevard Monk.

La population s'est immédiatement mobilisée. Une pétition a été lancée par la Société de développement commercial (SDC) Monk et la Table de concertation Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles. Le groupe Facebook Solidarité SAQ Sud-Ouest a aussi été créé. En avril 2011, l'arrondissement faisait savoir à la SAQ son désaccord face à cette décision, rappelant qu'en tant que société étatique elle avait un rôle à jouer dans la vitalité des artères commerciales et la promotion des commerces de proximité. Rien n'y fit, même le boum immobilier que connaît actuellement le Sud-Ouest n'a pas été pris en compte.

La SAQ a ainsi gardé le cap malgré la contestation, allant ainsi à l'encontre de ses propres orientations en développement durable.

À l'automne 2011, une vaste coalition d'organismes a lancé la campagne « SAQ pas ton camp du Sud-Ouest », incluant l'arrondissement du Sud-Ouest, Action-Gardien, le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO), la SDC Monk, le comité au Centre du Quartier de Pointe-Saint-Charles et le Syndicat des employé(e)s de magasins et bureau de la SAQ. Une bannière de revendication est depuis installée en permanence sur la rue Charlevoix, au coin de la rue du Centre.

À deux occasions, les membres des trois partis représentés au conseil d'arrondissement du Sud-Ouest ont voté unanimement des résolutions pour dénoncer les fermetures.

En janvier 2012, une rencontre impliquant l'arrondissement et les dirigeants de la SAQ a permis d'obtenir un sursis d'un an pour le point de vente sur l'artère commerciale Monk. La perspective de fermeture demeure cependant bien réelle.

Lettre au ministre des Finances, Raymond Bachand, représentations auprès de la députée de Saint-Henri–Sainte-Anne, Marguerite Blais, manifestations, lettres ouvertes dans les journaux, rien n'y fait : le 31 mars 2012, au grand désarroi de la population, la succursale de Pointe-Saint-Charles fermait ses portes. Les citoyens ont organisé une cérémonie funèbre très médiatisée. Les élus québécois se sont dits impuissants face à une décision commerciale de la SAQ qui pourtant allait à l'encontre des investissements publics consentis pour revitaliser ce même quartier.

Le 30 mai 2012, la pétition de 8 000 signatures des quartiers Pointe-Saint-Charles et Saint-Paul–Émard, s'opposant à la fermeture des succursales de la SAQ du Sud-Ouest, a été déposée à l'Assemblée nationale. La population du Sud-Ouest est depuis demeurée mobilisée. L'élection d'un gouvernement péquiste, le 4 septembre dernier, laisse maintenant entrevoir une fenêtre d'opportunité pour permettre de maintenir ouverte la SAQ du boulevard Monk et le retour d'un point de vente dans le quartier Pointe-Saint-Charles.